

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00007  
Numéro SIREN : 480 045 152  
Nom ou dénomination : A.C.D.E. CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2019 sous le numéro de dépôt A2019/002231

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **DE TOULON**

A2019/002231

**Dénomination :** A.C.D.E. CONCEPT  
**Adresse :** 100 Rue De La Seyne Sur Mer 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES  
**N° de gestion :** 2005B00007  
**N° d'identification :** 480045152  
**N° de dépôt :** A2019/002231  
**Date du dépôt :** 06/03/2019  
**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale du 04/03/2019 AG



647427

**A.C.D.E. CONCEPT**

Société par Actions Simplifiée au Capital de 8 000 €

Siège Social : 100 rue de la Seyne Sur Mer

83140 SIX FOURS LES PLAGES

RCS TOULON 480 045 125

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 4 MARS 2019**

L'An Deux Mil Dix Neuf  
et le Quatre mars à 11 heures 30,

Au siège social, les actionnaires de la société «**A.C.D.E. CONCEPT**», se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque Actionnaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Claude TÉOT**, Président, qui constate que sont présents :

**Sont présents :**

|                                                                             |                             |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| - Monsieur <b>Didier FOUQUE</b><br>Propriétaire de                          | 50 actions                  |
| - Monsieur <b>Claude TÉOT</b><br>Propriétaire de                            | 50 actions                  |
| <b>TOTAL EGAL AUX CENT ACTIONS<br/>SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL</b> | <b>100 actions</b><br>===== |

Le Président déclare que l'assemblée générale est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- la liste des actionnaires.
- le texte des projets de résolutions

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- autorisation de la cession d'actions et agrément d'une nouvelle actionnaire ;
- Démission du Directeur Général ;
- pouvoirs.

Le Président expose à l'assemblée que Monsieur Didier FOUQUE souhaite céder ses 50 actions lui appartenant dans la société à la société FINANCIERE TEOT, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 1 000 € dont le siège social est à SIX FOURS LES PLAGES (83140) 100 rue de la Seyne Sur Mer, immatriculée au RCS de TOULON sous le n° 848 234 258.

Conformément à la loi et aux statuts, cette cession est soumise à l'agrément de l'assemblée générale.

Monsieur le Président donne alors lecture du rapport de la gérance et informe également l'assemblée de la démission du Directeur Général, suite à la cession d'actions intervenues ce jour entre Monsieur Didier FOUQUE et la SARL FINANCIERE TÉOT.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION – AUTORISATION DE LA CESSION ET AGREMENT D'UNE NOUVELLE ACTIONNAIRE**

L'Assemblée Générale autorise la cession par Monsieur Didier FOUQUE des CINQUANTE (50) actions lui appartenant dans la société au profit de la SARL FINANCIERE TEOT et agréé ladite société en qualité de nouvelle actionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION – DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL**

L'Assemblée Générale constate la démission du Directeur Général de la société, Monsieur **Didier FOUQUE** et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION – FORMALITES - POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités requises par la loi en conséquence de la résolution qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

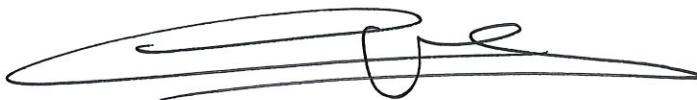
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents.

**Monsieur Didier FOUQUE**

A handwritten signature in dark ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

**Monsieur Claude TÉOT**

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller loop and a long horizontal stroke.